

From: [Martin Kadoury](#)
To: [Member Regulation Policy](#)
Cc: TradingandMarkets@osc.gov.on.ca; CMRdistributionofSROdocuments@bcsc.bc.ca
Subject: Comment: 24-0288 Enhanced Cost Reporting – Proposed Rule Amendments
Date: Wednesday, November 6, 2024 11:04:47 AM

[EXTERNAL EMAIL / COURRIEL EXTERNE]

Hello,

We noticed that prospectus exempt funds are excluded from the requirement of CRM 3 (*Products that are outside of the cost reporting scope but still subject to the expanded cost notification requirements, include structured products, prospectus exempt funds and labour sponsored investment funds (LSIF)*).

Prospectus exempt funds, according to National Instrument 45-106 must be sold to Accredited Investors. If all of our clients are Accredited Investors, and since the goal of the amendments are ultimately geared towards clients and not the products itself, must we abide to CRM 3 even though they hold ETF's and Mutual funds?

Thank you

Martin Kadoury

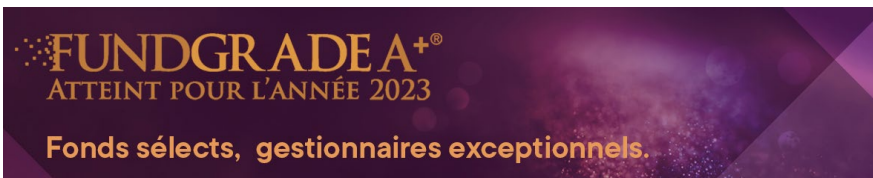
CCO FDP Gestion Privée, CCO FDP Fonds d'Investissement, Chef PRP

514 350-7052 | 514 829-8266 | 1 888 377-7337

2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31^e étage, C.P. 1116
Montréal QC H5B 1C2



fdpgp.ca | [facebook](#) | [linkedin](#)



En tout temps, vous pouvez [gérer vos préférences de communication](#) ou [retirer votre consentement](#) et ne plus recevoir de communications électroniques de notre part. Ce courriel et ses pièces jointes sont une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer sans délai et en aviser l'expéditeur. Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois, nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont basées sur notre analyse et interprétation de ces renseignements et ne devraient en aucun cas être considérées comme une recommandation. Veuillez noter que toutes demandes relatives à des ordres d'achat ou de vente acheminées par courriel pourraient faire l'objet d'un retard dans la réception et dans l'exécution de celles-ci. De plus, elles pourraient être inadéquatement interprétées et effectuées par la personne inscrite à qui elles sont destinées.